

## DEMANDE : COPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OU CONSULTATION D'UN DOSSIER D'ASILE

(1 dossier par formulaire)

Numéro du dossier CGRA : .....

Nom demandeur de protection internationale : .....

Renvoyez ce formulaire dûment complété, daté et signé au CGRA :

**Par la poste** Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides  
Helpdesk avocats, personnes de confiance et HCR  
Rue Ernest Blerot, 39  
1070 BRUXELLES

**Par fax** 02 205 50 07

**Par e-mail** [CGRA-CGVS.Advocate@ibz.fgov.be](mailto:CGRA-CGVS.Advocate@ibz.fgov.be)

Ou déposez ce formulaire dûment complété, daté et signé au Helpdesk avocats, personnes de confiance et HCR.

Le Helpdesk avocats, personnes de confiance et HCR est ouvert les jours ouvrables de 9h à 12.30h et de 14h à 16h.

---

Le/la soussigné(e) (nom et prénom) : .....

- Demandeur de protection internationale  
 Avocat  
 Tuteur

Souhaite obtenir des **copies** des pièces administratives<sup>1</sup>

- Par voie postale  
 Par e-mail  
 Viendra en personne prendre réception des copies au CGRA.

Souhaite **consulter** le dossier d'asile.

Continué au verso &gt;&gt;&gt;

---

<sup>1</sup> Le montant de la rétribution est calculé par page. En vertu de l'AR du 17 août 2007 fixant le montant de la rétribution due pour la réception d'une copie d'un document administratif, les tarifs suivants sont d'application : livraison gratuite jusqu'à 50 pages ; de la page 51 à 100 : 0,05 € par page ; à partir de la page 101 : 0,02 € par page. Si le demandeur vient en personne prendre réception des copies, il s'acquittera sur place de la somme due en espèces. En cas d'envoi par la poste, le demandeur s'acquittera de la somme due, à laquelle s'ajouteront les frais de poste, par virement sur le compte postal numéro 679-2006075-18 au nom du CGRA. L'envoi de copies par e-mail est gratuit. Pour des questions pratiques, seul un nombre limité de copies de pièces concernant la dernière demande de protection internationale pourront être envoyées.

Cochez les pièces dont vous souhaitez obtenir copie :

- Annexe 26
- Déclaration faite à l'Office des étrangers (OE)
- Questionnaire du CGRA
- Notes de l'entretien personnel
- Décision du commissaire général
- Pièces jointes au dossier par le CGRA pour étayer sa décision
- Autres documents administratifs :

.....  
.....  
.....

---

Date :

.....

Signature du demandeur :

.....